

Forêts communales - Programme de travaux de gestion forestière - Année 2004

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Dans le cadre des plans de gestion des forêts communales de Chailluz et d'Aglans et des collines, le programme des travaux à exécuter en 2004 a été établi par la Direction des Espaces Verts et l'Office National des Forêts.

Les travaux sylvicoles et d'exploitation forestière seront confiés :

- * aux entreprises privées pour un montant estimé à 20 000 € HT
- * à la Régie Municipale pour environ 5 500 heures de travail
- * à l'Office National des Forêts dans le cadre de la convention définissant les prestations exécutées par lui (travaux expérimentaux) pour un montant estimé à 1 000 € HT.

Sur proposition unanime de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le programme des travaux de gestion forestière 2004,
- autoriser M. le Maire à :
- . procéder aux consultations d'entreprises pour mener à bien les travaux,
- . signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement des travaux selon les crédits correspondants inscrits au budget 2004 des forêts communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 31 décembre 2003.